

Commune de
SAINT LAURENT
EN ROYANS

Le Petit Journal de Juillet 2026

Journal communal d'information



Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur saintlaurentenroyans.fr
sur notre [page facebook](#) ou sur l'application Panneau Pocket

Chères habitantes, chers habitants de Saint Laurent en Royans,

Nous sommes ravis de vous présenter la nouvelle édition du "Petit journal", et aujourd'hui, votre nouvelle municipalité s'empare à son tour de la plume pour ouvrir un nouveau chapitre dans la vie de notre territoire ! Ce bulletin, c'est le vôtre, un espace de vie, d'échanges et de partage, au cœur de notre belle commune.

Dès notre prise de fonctions, nous étions conscients des engagements financiers conséquents et des dossiers en cours. Parmi eux le chantier de la nouvelle école est l'illustration la plus marquante. Plutôt que de les esquiver, nous avons fait le choix de les assumer avec transparence et responsabilité.

Car cet équipement, nos enfants en ont besoin. Aussi avons-nous décidé d'assumer ce chantier, tout en exerçant sur lui un contrôle rigoureux et sans concession. Chaque euro dépensé sera justifié. Chaque décision sera prise dans l'intérêt exclusif de notre commune et de ses habitants.

Cette rigueur guidera l'ensemble de notre action. Nous voulons une commune qui investit juste, qui dépense bien, et qui rend des comptes. Pas de promesses en l'air mais des actes concrets, mesurables, au service de tous.



Directrice de la publication :

Nancy FILET-COCHE

Responsables de la rédaction :

Emilie PELIZZARI & Véronique FREL

Photographies :

Mairie de Saint Laurent, images libres de droit et associations (sauf mention contraire)

Imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie ORIGINAL
26320 ST MARCEL LES VALENCE

Tiré à 750 exemplaires - distribution toutes boîtes -
à disposition en Mairie -

téléchargeable sur le site communal

ISSN : 3036-308X (imprimé) / 3036-5716 (en ligne)

Mais une commune, ce ne sont pas seulement des chiffres. Ce sont des associations qui font vibrer notre territoire, des bénévoles engagés, des liens qui se tissent entre voisins. Et nous souhaitons voir perdurer cette belle dynamique locale.

C'est aussi un cadre de vie que nous avons la responsabilité de préserver et d'embellir pour les générations à venir.

Notre équipe arrive avec des projets nouveaux portés par une seule ambition : garder notre village vivant et dynamique.

Nous sommes convaincus que les meilleures idées naissent du terrain, c'est pourquoi nous plaçons l'écoute des habitants et de leurs envies au cœur de notre démarche.

Ce journal est une nouvelle page qui s'écrit. Je vous invite à y prendre part, à nous interpeller, à partager vos idées et vos initiatives. Ensemble, continuons à faire de Saint Laurent en Royans un endroit où il fait bon vivre.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Nancy FILET-COCHE

Maire de Saint Laurent en Royans

SOMMAIRE

[PAGE 2 | EDITO](#)

[PAGE 3 | RETOUR EN IMAGES](#)

[PAGE 7 | VIE MUNICIPALE](#)

[PAGE 14 | CCRV et PNRV](#)

[PAGE 18 | CHANTIERS EN COURS](#)

[PAGE 20 | URBANISME](#)

[PAGE 21 | VIE ASSOCIATIVE](#)

[PAGE 27 | MOT DE LA LISTE AGIR ENSEMBLE](#)

[PAGE 28 | ANNUAIRE](#)

DEUXIEME EDITION DE LA FÊTE DE LA POULE ET DE LA GRAINE : 3 MAI

Cette année se tenait la deuxième édition de la Fête de la Poule et de la Graine, une manifestation qui puise ses racines dans deux histoires distinctes. Du côté de la poule, l'association OUINTIA, engagée dans la sauvegarde et le développement de la Poule Grise du Vercors, avait déjà organisé une fête qui lui était dédiée en 2003 et 2004. L'objectif était alors de faire connaître cette race locale et de recueillir des témoignages sur sa présence dans les fermes du territoire jusqu'aux années 1960.



En 2025, OUINTIA a souhaité renouer avec cet événement. Le hasard a fait que la date retenue correspondait à celle que l'association d'animation de la bibliothèque-ludothèque avait choisie pour animer sa grainothèque, autour du troc et de l'échange de graines et de plantes. Les deux associations ont décidé de s'associer, donnant ainsi naissance à la Fête de la Poule et de la Graine. D'autres acteurs locaux les ont rejointes, transformant l'événement en une véritable animation de village.

En 2026, la manifestation a pris de l'ampleur : le marché s'est étoffé, les animations se sont multipliées et le public s'est fait plus nombreux preuve qu'il faut parfois laisser le temps à un événement pour se faire connaître et trouver son public.

Pour 2027, la barre est désormais placée haut. Il faudra surprendre à nouveau, renouveler les animations et développer la restauration. Mais les associations impliquées sont prêtes à relever le défi.



Les poules, prêtées par le comité des laboureurs, ont désormais élu domicile dans l'enceinte de la mairie en attendant leur défilé sur un char l'année prochaine.

Rendez-vous le dimanche 2 mai 2027 pour la prochaine édition !



Photos prises par l'association d'animation de la bibliothèque

COMMEMORATION DU 8 MAI

Le 8 mai 1945 marque la capitulation de l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, après six années d'un conflit qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes.

Comme chaque année, la commune de Saint-Laurent-en-Royans a commémoré cette date historique, en présence des officiels, des porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers, des gendarmes ainsi que des habitants.



Cette année, ce sont les élèves de l'école primaire qui ont donné une touche toute particulière à la cérémonie en participant à la lecture des textes. La chorale "choeur d'Hommes" a aussi accompagné ce temps de commémoration. Un beau moment d'émotion et de transmission de la mémoire aux plus jeunes.

La matinée s'est conclue par un pot convivial à la salle des fêtes, l'occasion pour tous les participants de se retrouver dans la bonne humeur et la convivialité.



COMMEMORATION DU 9 MAI



Le 9 mai, nos élus ont été conviés par l'Union Nationale des Parachutistes, section Drôme-Ardèche, à l'aéroclub Royans Vercors pour une cérémonie commémorative dédiée à la guerre d'Indochine.

Dans un cadre singulier mêlant histoire et aviation, cette cérémonie s'est tenue en présence d'officiels, de porte-drapeaux, de scouts et de membres de différentes associations. Ensemble, ils ont rendu un hommage solennel à tous ceux qui ont servi et sacrifié leur vie lors de ce conflit (1946-1954).



Discours de la municipalité lu par Mme Guillier pour la commémoration du 8 mai

A la suite du discours de la Ministre des armées, je souhaite vous lire un passage du livre du commandant Tanant, du 6ème bataillon de chasseurs alpins, un des chefs militaires du maquis du Vercors.

Il y relate l'enterrement d'un jeune maquisard sur la montagne de Larps, juste derrière vous.

Nous décidons, le capitaine Monnier et moi, d'aller à la recherche de ce corps qui gît quelque part, abandonné, dans notre forêt.

Nous partons vers 8 heures du soir, accompagnés de trois chasseurs alpins qui ont demandé à nous suivre.

Nous arrivons à proximité d'une ferme habitée. La fermière a emmené ses vaches au pâturage. Nous allons la retrouver et elle nous accueille aimablement. Elle nous indique la position exacte de la dépouille dont elle a appris la présence par une jeune fille qui est passée par là. Elle nous fournit une pelle et une pioche. Nous poursuivons notre chemin. Le jour baisse, la forêt est silencieuse. Les grands sapins s'élancent tout droit vers le ciel où les premières étoiles vont apparaître. Le long du sentier, étendu sur un rocher, nous découvrons le corps que nous recherchons. Nous fouillons les poches. Plus rien. Mais sur les vêtements du mort nous relevons les initiales H.L. et une croix scoutie sur son chandail.

Ce sont les seuls indices que nous pouvons recueillir.

Les chasseurs creusent rapidement une tombe, tandis que pieusement, le capitaine Monnier enveloppe le corps d'une toile de tente et d'une couverture qui se trouvaient à côté. Et tous ensemble, nous soulevons le malheureux et le déposons au fond de la fosse.

Le capitaine Monnier a emporté un livre de prières. À travers les sapins filtre une lumière juste suffisante pour lire l'Office des morts. Calmement, remplaçant le prêtre, l'officier prie à haute voix.

Puis l'un des chasseurs recouvre le corps de terre. On taille une croix. Les hommes se rangent devant la tombe, et dans l'ombre de la nuit qui commence, je fais présenter les armes. Nous revenons, heureux d'avoir rendu les honneurs à la dépouille de ce jeune camarade dont nous devions apprendre bientôt le nom. C'était Henri Lugan, qui avait quitté quelques jours plus tôt Villard-de-Lans où résidait son père, colonel des chasseurs en retraite, pour s'enrôler dans le maquis avec toute la foi et tout l'enthousiasme de ses dix-neuf ans.»

Aux côtés de son nom sur la stèle située à la Sapine Côte Belle est inscrit celui d'Alexis Vert, tué au combat sur notre commune le 31 juillet 1944, il avait 20 ans.

Je veux, pour terminer ce discours, reprendre les mots de Salomé Saqué :

Tout peuple qui s'endort en liberté se réveillera en servitude, avertissait le philosophe Alain.

On ne bascule pas du jour au lendemain dans un régime autoritaire.

Ceux qui à travers l'histoire y ont plongés n'étaient pas plus bêtes que nous, pas plus méchants.

On y glisse souvent doucement, sans fracas, à force de petits renoncements et d'inconscience.

Ça commence par des mots vidés de leur sens, des réalités travesties, des discours qui banalisent ce qui ne devrait pas l'être. Et puis, un beau matin, on réalise que la liberté n'existe plus, on n'est même pas stupéfait, on est impuissant.

Vous ne l'entendez pas, la petite musique qui monte ? Cette musique, ce n'est pas une mélodie, c'est le bruit assourdissant de la sonnette d'alarme.

Nous y sommes, à ce moment charnière, où nous pouvons encore réagir.

Nous avons encore le droit de résister de toutes nos forces à ce vent de haine et d'intolérance.

La démocratie ne meurt que si on la laisse mourir.

Pour reprendre les mots de Cyril Dion, il est peut-être temps d'arrêter de se demander de quel côté de l'histoire nous aurions été à l'époque, pour se demander de quel côté nous voulons être aujourd'hui.

FÊTE DE L'ÉTÉ : 13 juin 2026

Pour la troisième année consécutive, plusieurs associations locales se sont associées pour offrir aux habitants une grande fête populaire estivale. Un rendez-vous désormais ancré dans le calendrier du village.

Dès le matin, les festivités ont démarré. Les sportifs petits et grands ont pu enfourcher leur VTT pour une randonnée organisée par le Sou des Écoles. Au total ce sont 158 cyclistes qui ont pu profiter de la randonnée préparée par l'association.



L'après-midi c'est le FCRV qui a organisé un tournoi de pétanque réunissant un bon nombre de participants.



Tout au long de la journée : L'association de la bibliothèque a proposé jeux en bois et temps lecture pour les petits comme les grands, tandis que Le Bruit du Plac'Art a installé sa braderie pour les chineurs et les curieux. Le Sou des Écoles et le football Club Royans-Vercors ont assuré conjointement la buvette et la restauration, avec de quoi recharger les batteries des participants entre deux activités. Une animation musicale a accompagné l'ensemble de la journée pour maintenir l'ambiance festive de bout en bout.



La soirée s'est poursuivie de façon tout aussi festive avec en préambule un magnifique feu d'artifice, suivi d'un bal avec DJ, pour clôturer cette belle journée en beauté.

Une fête gratuite et ouverte à tous, qui a pu illustrer une nouvelle fois la vitalité du tissu associatif local et l'envie de faire vivre le village ensemble.



Journée mondiale du don du sang :

Le week-end festif du 13 juin a aussi été marqué par la journée mondiale du don du sang le dimanche 14. A cette occasion la mairie a été illuminée en rouge selon les demandes de l'ADSB Royans Vercors et des décorations (ballons, banderole...) ont été installées. Un temps symbolique pour mettre à l'honneur celles et ceux qui, par leurs dons, sauvent des vies.



ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Résumé des procès verbaux des Conseils municipaux du premier semestre 2026. Leur intégralité est à consulter sur le site de la mairie sur la page :

<https://www.saintlaurentenroyans.fr/SITE-2024/ma-mairie/conseils-municipaux/>

Conseil Municipal du 29 janvier 2026

SMABLA - Modification des statuts et redevance performance

Deux modifications des statuts du Syndicat Mixte pour l'Assainissement de la Bourne et de la Lyonne Aval ont été approuvées : réduction du nombre de délégués par collectivité et création d'une redevance pour les rejets d'eaux usées non domestiques des industriels.

ENS de Combe Laval - Plan de gestion 2026-2035

Le conseil approuve le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Combe Laval tout en réaffirmant la primauté de la convention de 2020, qui exclut toute participation communale au fonctionnement.

Travaux d'enfouissement au quartier de Buyet - Plan de financement

Approbation de deux plans de financement pour l'enfouissement des réseaux secs, avec le soutien du SDED :

- Réseaux électriques (tranche 1) : 148 816 € HT – SDED 80 % / Commune 20 % (29 763 €)
- Réseaux téléphoniques : 95 783 € HT – SDED 30 % / Commune 70 % (67 048 €)

Autres délibérations

- Convention de tarification des cantines scolaires renouvelée pour 2 ans (aide de 3 €/repas via l'ASP).
- Remboursement de 95 € à un administré pour remplacement d'une couverture endommagée lors de la tonte.
- Subvention de 200 € pour la préservation de la race bovine Villard-de-Lans (DNC).
- Subvention « Bonus Bois Collectivités » sollicitée auprès du Département pour le projet école.
- Mandat au CDG 26 pour lancer les consultations d'assurances (risques statutaires, prévoyance, frais de santé) pour 2027-2030.
- Approbation du rapport CLECT relatif au transfert du PLUi à la CCRV : participation annuelle de 9 370 € pour Saint-Laurent.

Conseil Municipal du 26 février 2026

Budget primitif 2026 - Budget principal

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 fait ressortir un résultat de fonctionnement de 1 702 717 € et un déficit d'investissement de 311 337 €. Le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité.

« Le budget primitif proposé repose sur une gestion rigoureuse et équilibrée, tenant compte des priorités définies par le conseil municipal en matière de services publics et d'aménagement du territoire. »

Budgets annexes Eau et Assainissement

Les CFU et budgets primitifs 2026 des services Eau et Assainissement sont également approuvés à l'unanimité.

- Eau : résultat de fonctionnement 2025 à 244 530 €, déficit investissement 140 927 €.
- Assainissement : résultat de fonctionnement 2025 à 189 298 €, déficit investissement 5 287 €

Taxes directes locales 2026

Reconduction à l'identique des taux votés lors du mandat précédent :

- Taxe foncière sur le bâti : 33,45 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 54 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,75 %

Autres délibérations

- Renouvellement de la convention « Mercredis » avec le Centre Social La Paz pour 2025-2028 (participation estimée à 10 771 € pour 22 enfants).
- Frais de scolarité 2024/2025 facturés aux communes extérieures (Sainte-Eulalie : 14 863 €, Saint-Jean : 876 €, Saint-Thomas : 3 518 €, Châtelus : 1 487 €).
- Subventions 2026 aux associations : 19 associations accompagnées pour un total de 4 200 €.

Conseil Municipal du 20 mars 2026

Élection du Maire

Olivier Beraldin commence le conseil municipal par la lecture d'une lettre à destination des élus et des personnes présentes, il conclut par l'annonce de sa prise de recul par rapport à la vie politique locale et de la démission de ses fonctions.

Nancy FILET-COCHE est élue maire avec 12 voix sur 15 suffrages exprimés,

« Madame FILET-COCHE remercie les habitants et relève leur envie de changement. Elle remercie son équipe prête à se mettre au service du bien commun et du bien-être des habitants. »

Élection des 4 adjoints

Les quatre adjoints sont élus avec 12 suffrages exprimés sur 15 :

- 1ère adjointe : Mme Céline GUILLIER – Famille, solidarités, éducation
- 2ème adjoint : M. Éric BELLIER-BENISTAND – Travaux, urbanisme, aménagement
- 3ème adjointe : Mme Émilie PELIZZARI – Communication, vie associative, animation
- 4ème adjoint : M. Loïc TESTOUD – Infrastructures, sécurité, prévention

Conseillers délégués (7 nominations sans vote requis)

Mme COTTIN – affaires scolaires

Mme THOMAS S. – jeunes et aînés

Mme ECHEVET – solidarités et handicap

M. ZUNCO – voirie et suivi de chantiers

M. BRUN – manifestations

M. SAVIGNON – sport

M. PARQUE – équipements communaux et sécurité.

Indemnités des élus

Indemnités fixées à l'enveloppe maximale Maire 1 574 € brut (38 %),

1ère adjointe 720 € (18 %),

2ème-4ème adjoints 610 € (15 %),

7 conseillers délégués 240 € (6 %).

Représente environ 30 000€ supplémentaires par rapport au mandat précédent.

Conseil Municipal du 1er avril 2026

Délégation du Conseil municipal au Maire

Approbation de l'étendue des délégations au maire pour la durée du mandat, encadrées par des limites financières absentes lors du mandat précédent. Des échanges ont porté sur la nécessité de disposer des documents avant le vote.

Commissions municipales – Fixation et composition

4 commissions obligatoires et 3 facultatives sont créées pour la durée du mandat :

Obligatoires : CCAS, Commission d'Appel d'Offre (CAO), Commission Communale des Impôts Directs (CCID), Commission de Contrôle de la Liste Électorale (CCLE).

Facultatives : Travaux / urbanismes / infrastructure / sécurité ; Solidarité et écoles ; Vie associative / évènementiel / communication.

Chaque commission est composée d'élus et d'habitants dont les nombres sont fixés. Une communication sera faite aux habitants.

Désignation dans les commissions extérieures

Représentants communaux désignés dans les instances intercommunales et partenariales : CIID, SMABLA, ONF, CNAS, SDED, PNRV, Sécurité Routière, Défense, Centre Social La Paix, PLUih.

Règlement intérieur

Adoption du règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement du conseil : convocations, prise de parole, droits des élus. Précision que les PV remplacent désormais les comptes-rendus conformément à la loi, et doivent être publiés dans la semaine suivant leur approbation.

Décision Modificative N°1 du budget principal

Ajustements budgétaires en fonctionnement et investissement.

Plan de financement – Enfouissement réseaux secs (tranche 2, quartier Buyet)

Validation du plan de financement de la tranche 2 (dissimulation des réseaux électriques)

: Coût total : 172 614 € HT

SDED : 138 091 € (80 %) | Commune : 34 522 € (20 %).

Conseil Municipal du 27 mai 2026

Tri des emballages hors foyer (CITEO) : La commune rejoint un groupement intercommunal pour acquérir des corbeilles de tri destinées aux espaces publics, obligation légale depuis janvier 2025. Des échanges ont eu lieu sur l'extension du tri dans les bâtiments communaux (écoles, salle des fêtes), avec des solutions à trouver au cas par cas.

Commission électorale : La composition de la commission de contrôle des listes électorales a été mise en conformité, les adjoints ne pouvant légalement en faire partie.

Communication : Lancement d'une application de communication citoyenne (Panneau Pocket) en complément du site web et de la page Facebook.

Espace médical : Le projet se réoriente vers un bâtiment le long des HLM, porté par DAH.

Bureau de tabac : Dossier administratif en cours de finalisation. La situation et la discussion sont apaisées.

École : Livraison espérée pour novembre, déménagement des maternelles repoussé à janvier 2027 en raison d'intempéries ayant ralenti le chantier.

Action à destination des plus jeunes et des aînés : Mise en place dès septembre de conseils municipaux des jeunes et des aînés, et organisation d'un repas des aînés en présence des enfants au moment du goûter.

Conseil Municipal du 5 juin 2026

Désignation des grands électeurs

La liste minoritaire Agir Ensemble a demandé à obtenir une voix de grand électeur pour les sénatoriales du 27 septembre 2026, et interrogé la majorité sur ses orientations politiques. Cette demande a été refusée, concernant les orientations politiques, les grands électeurs ont annoncé ne pas souhaiter voter pour un extrême quel qu'il soit.

Les trois grands électeurs sont donc : Nancy Filet-Coche, Eric Bellier-Benistand et Céline Guillier.

Point information communication.

L'agenda du mois : Depuis le mois de mai, nous avons mis en place la publication de l'agenda du mois. Agenda basé sur les informations municipales, les informations communiquées par les associations ou sur toute autre manifestation destinée au public ayant lieu sur notre commune. Cet agenda est publié en ligne et affiché en mairie.

Livret d'accueil pour les nouveaux habitants : Le livret d'accueil étant devenu obsolète, nous avons travaillé sur un nouveau livret, prêt à être donné aux nouveaux habitants de la commune. Ce livret est disponible en mairie

Panneau d'affichage extérieur : Nous mettons régulièrement à jour les informations transmises par les organismes associatifs ainsi que celles de la commune. Nous rappelons qu'il est préférable de donner un texte à afficher plutôt qu'une affiche (souvent illisible sur le panneau).

Lancement de la page Facebook : Lancée dès le début de ce mandat, cette page nous permet gratuitement et à grande échelle de diffuser les informations relatives à la commune. Nous partageons aussi régulièrement les informations que nous trouvons sur les pages locales.

Utilisation de l'application Panneau Pocket : Conscients que chacun n'utilise pas les réseaux, nous avons souhaité ajouter un canal de communication multimédia accessible à tous. Cette application est déjà utilisée par plusieurs villages alentours et permet de fournir en temps réel les informations relatives à la commune (sans contrainte d'accès aux réseaux sociaux).

Petit journal : La publication du petit journal se poursuit selon les mêmes modalités en janvier et en juillet. Pour toute demande de publication, merci d'envoyer votre article 1 mois avant.

Pour toute information nécessitant une communication de la part de la commune, ou toute information que vous souhaiteriez soumettre à publication, merci d'envoyer par mail : "emilie.pelizzari@outlook.fr" ou "urbatech@saintlaurentenroyans.fr".

Espèces invasives et allergisantes : ce qu'il faut savoir pour agir

Comme les autres communes du département, nous sommes depuis plusieurs années confrontés à l'installation de ces espèces envahissantes, ayant un fort impact sur notre biodiversité locale. Pour tout signalement ou questions vous pouvez utiliser cette adresse mail : ltestoud.mairiesaintlaurent@gmail.com

• Le frelon asiatique

La commune possède 3 pièges à frelons sélectifs « Velutina Trap BeeVital », installés à l'arboretum, quartier des Hauts Tracols et Mésières. Ils sont rechargés en appât et vidés régulièrement par les agents communaux.

Cet entretien rigoureux a permis la capture, ce printemps, de plusieurs centaines de frelons asiatiques, en limitant au maximum les prises d'abeilles, guêpes ou frelons européens.

Nous souhaitons acheter d'autres pièges afin d'assurer un maillage plus serré de notre territoire.

Nous reviendrons vers vous avant le printemps 2027 pour recruter des volontaires par quartier, chargés du suivi des pièges fournis par la commune. Une courte formation sera nécessaire.

En attendant la prochaine campagne de piégeage, n'hésitez pas à nous signaler les nids que vous apercevrez.

Savoir reconnaître les nids de Frelon à pattes jaunes

NID PRIMAIRE

- ◀ Nids sphériques (de 5 à 10 cm de diamètre)
- ◀ Ouverture vers le bas
- ◀ Situés dans des endroits abrités

NID SECONDAIRE

- ▶ Nids piriformes (jusqu'à 80 cm de diamètre)
- ▶ Ouverture petite et latérale
- ▶ Souvent situés à la cime des arbres

Les futures fondatrices sortent de leurs cachettes hivernales pour fonder un nid primaire entre les mois d'avril et de juin, afin d'y élever leurs premières ouvrières. Ensuite, ces nids sont souvent abandonnés afin d'établir un nid secondaire. L'objectif est de les détruire avant que des individus reproducteurs ne les quittent et ne fondent de nouveaux nids la saison suivante.

Différences entre le Frelon à pattes jaunes et le Frelon Européen

Vespa Velutina

Vespa Crabro

et SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

• **Le moustique tigre**

Au-delà des nuisances importantes pour les habitants et usagers de notre commune, le moustique tigre constitue un enjeu sanitaire croissant sur notre territoire, en raison de l’expansion de son aire d’implantation et de sa capacité à transmettre des virus tels que la dengue, le chikungunya, ou Zika.

Le réflexe à avoir : empêcher le moustique tigre de pondre ses œufs dans des récipients pouvant recevoir de l’eau.

Rangez les objets dans lesquels il pourrait déposer ses œufs

Pas d’eau = pas de moustique tigre



Veillez à mettre à l’abri des averses de pluie tous les objets qui pourraient accueillir de l’eau durant l’année : (Brouettes, seaux et arrosoirs, jouets d’enfants même les plus petits, cendriers ou objets qui pourraient contenir de l’eau sur votre terrasse ou votre balcon. De même pour les poubelles, remorques, matériels de chantier, pneus usagés, caisses en plastique, pieds de parasol, pots de fleur).

Couvrez vos récupérateurs d’eau de pluie

Le référent communal sera Yannick Parque

• **L’ambroisie**

Présente sur le territoire communal, cette plante invasive est un véritable enjeu de santé publique, et c’est aux propriétaires des terrains de se charger de sa destruction ! Il existe en effet une obligation de prévention et de destruction de l’ambroisie. L’ambroisie peut être signalée en mairie ou sur la plateforme <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr>

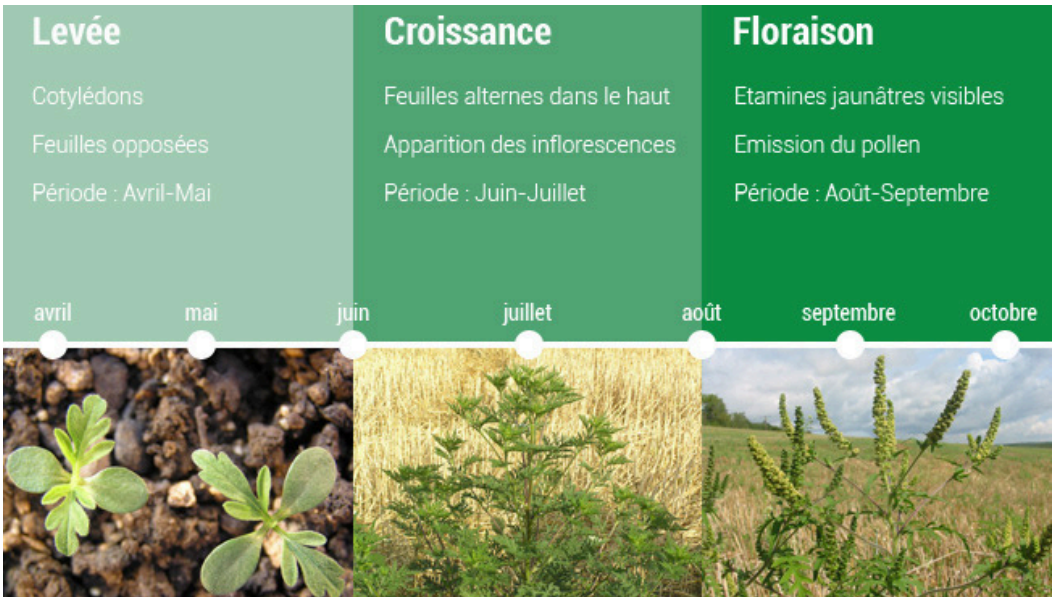
• **Les chenilles processionnaires**

Un arrêté préfectoral (n°26-2026-03-26-00007 du 26 mars 2026) vise à limiter l’exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin et du chêne dans le département.



Ces insectes, présents sur notre territoire, peuvent représenter un risque sanitaire important pour les habitants, les usagers des espaces publics et les animaux domestiques. Leurs poils microscopiques, très volatils et urticants, peuvent provoquer : Démangeaisons et irritations cutanées Atteintes oculaires Troubles respiratoires Réactions allergiques parfois sévères Les animaux, notamment les chiens, sont particulièrement vulnérables.

Les propriétaires ou locataires, de parcelles où sont implantés des arbres (pins, sapins, cèdres infestés ...) sont tenus de supprimer mécaniquement avec incinération, par piégeage, par produits appropriés homologués, ou tout autre moyen adapté, les cocons élaborés par les chenilles processionnaires. Les nids peuvent être également signalés en mairie ou en utilisant le lien suivant : <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr/>



Le Plan Communal de Sauvegarde

Notre commune se prépare pour vous protéger.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document officiel qui prépare notre commune à faire face aux situations de crise : inondations, tempêtes, accidents industriels, coupures prolongées d'eau ou d'électricité, ou tout autre événement exceptionnel pouvant mettre en danger la vie de nos concitoyens.

Il définit l'organisation de la commune pour protéger et informer la population en cas d'urgence. Il recense les risques présents sur notre territoire, identifie les personnes les plus vulnérables, et organise les moyens humains et matériels nécessaires pour intervenir rapidement et efficacement.

La rédaction de notre Plan Communal de Sauvegarde est actuellement en cours. Les habitants pourront être sollicités pour participer à la réflexion sur la sécurité du territoire. Cette démarche témoigne de l'engagement de la municipalité à anticiper les risques plutôt qu'à les subir, et à garantir la sécurité de chaque habitant, où qu'il réside sur notre territoire.

Ce travail est mené sérieusement, en lien avec les services de l'État, les pompiers, et les acteurs locaux concernés.



Une fois le plan finalisé, vous serez informés des procédures à suivre en cas d'alerte : comment recevoir les messages d'urgence, quels comportements adopter, où se rendre si nécessaire, et comment aider les personnes vulnérables de votre entourage.

Des supports d'information vous seront communiqués par les canaux habituels de la commune : bulletin municipal, site internet, affichage public et réseaux sociaux.

Si vous avez des interrogations ou si vous souhaitez participer à la rédaction, n'hésitez pas à contacter Loïc Testoud:

ltestoud.mairiesaintlaurent@gmail.com

Recensement des personnes vulnérables

Face aux risques exceptionnels : canicule, grand froid, inondation, épidémie. La commune de Saint-Laurent-en-Royans tient un registre nominatif et confidentiel des personnes vulnérables, conformément au Plan Communal de Sauvegarde. Ce registre permet aux services municipaux d'identifier et d'accompagner en priorité les personnes âgées, en situation de handicap ou isolées en cas de déclenchement d'un plan d'urgence.

Qui peut s'inscrire ? Les personnes de 65 ans et plus, les personnes de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail, les personnes en situation de handicap, ainsi que toute personne se sentant en situation de fragilité (isolement, traitement médical, grossesse...). Un tiers — parent, médecin ou service d'aide à domicile — peut également effectuer la démarche.

Comment s'inscrire ? L'inscription est facultative et volontaire. Elle peut être effectuée à tout moment de l'année en complétant le formulaire disponible en mairie ou en contactant directement les services communaux.

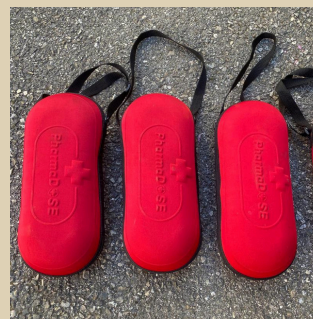
N'hésitez pas à transmettre cette information à votre entourage qui pourrait être concerné.

Trousses de secours dans les véhicules municipaux



Ce début de mandat a été l'occasion de contrôler et de mettre à jour le matériel de secourisme situé dans chaque véhicule des services techniques.

Acteurs de terrain, constamment sur la voie publique, nos agents municipaux sont régulièrement les premiers intervenants sur des accidents, chutes ou autres malaises qui peuvent survenir sur notre commune.



A ce titre, ils sont tous formés aux gestes de premiers secours et maintenant équipés de trousse de secours contenant du matériel nécessaire pour réaliser ces missions. A noter que, conformément à notre promesse de campagne, nous sommes en train de préparer une formation aux gestes qui sauvent, ouvertes à tous les habitants. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les dates et modalités.

Point information : Police municipale

Lors de la campagne électorale, nous avons évoqué l'idée d'une adhésion à la police pluricommunale de Saint Jean en Royans.

Le chiffrage de cette mesure, compatible avec nos finances, était alors estimé entre 5 000 et 10 000€ annuels, avec des besoins identifiés de quelques journées par mois de présence sur notre commune. Un comité de pilotage s'est tenu le 22 avril dernier à St. Jean, réunissant la plupart des maires du canton, les représentants de la police municipale ainsi que de la gendarmerie. Nous avons alors eu la surprise de voir le calcul des participations des communes changer, basé sur un prorata du nombre d'habitants, non plus sur un nombre d'heures de présences comme précédemment.

L'estimation de ce service passerait alors de 5 000 € à presque 42 000€ (avec le recrutement d'un 4ème agent de police). En l'état, bien que réalisable, le coût déséquilibrerait trop notre budget. Le projet est donc suspendu, mais pas abandonné.

Des discussions doivent avoir lieu avec la mairie de St. Jean au sujet du coût de l'adhésion. Nous étudions également des solutions autres pour sécuriser notre espace public, comme l'installation de caméras de vidéo protection à l'instar de Ste. Eulalie et La Motte Fanjas. Quand nous aurons plus d'éléments, nous reviendrons vers vous afin d'associer la population à ces projets.

Point information : Commissions

Suite au conseil municipal du 1er avril, 4 commissions facultatives ont été constituées et ouvertes aux habitants volontaires. Quatre thématiques ont été retenues : Travaux, urbanisme et infrastructure, Solidarité et écoles, Vie associative, évènementiel et communication, et Affaires sociales. Chacune réunit des élus et des habitants, dont le nombre a été fixé au préalable. Suite à un appel à candidatures diffusé en mairie et sur les réseaux sociaux, les premiers inscrits ont pu rejoindre la commission de leur choix et ont reçu un courrier de confirmation.

Ces commissions se réuniront en fonction des projets en cours, sous forme de groupes de travail, et pourront faire appel à des personnes expertes selon les sujets abordés. Le dispositif est évolutif : d'autres commissions pourront être créées au fil du mandat selon les besoins.

Les projets en termes d'animation

Marché de Noël 2026 : La commune envisage de mettre en place un marché de Noël le 28 novembre 2026.

Un temps convivial d'exposition et d'animations.

Si vous êtes artisan, producteur ou que vous souhaitez mettre en place une animation, n'hésitez pas à envoyer un mail à urbatech@saintlaurentenroyans.fr, nous reviendrons vers vous.

Des informations plus précises vous seront données ultérieurement.

Journées citoyennes : À partir de 2027 nous prévoyons aussi de proposer aux habitants des journées citoyennes au printemps et à l'automne. Des journées axées autour de thématiques qui nous concernent tous (environnement, solidarité, sensibilisation, intergénération...) avec des partenaires dédiés ainsi que des actions collectives. Ces journées seront aussi des temps conviviaux pour permettre à chacun de se réunir autour d'objectifs communs. Le programme concret ainsi que les dates vous seront communiqués en amont.

Course de caisses à savon 15 et 16 mai 2027 : Après une vingtaine d'années d'absence c'est le retour des caisses à savon.

Suite à la réunion publique du 25 juin vous êtes nombreux à vous être montrés enthousiasmés par ce projet. Bénévoles, coureurs ou spectateurs nous vous attendrons nombreux !

Le programme complet vous sera communiqué en début d'année.

Inter-villages: Notre équipe se met en lien avec les communes de la CCRV pour proposer de mettre en place "l'intervillage" début septembre 2027. Ce projet est encore au stade de l'élaboration et nous vous informerons des modalités lorsqu'elles auront été validées par le comité de pilotage.

Suite aux élections municipales de mars 2026, Nancy FILET-COCHE a été élue Présidente de la CCRV lors du conseil du 14 avril 2026, en remplacement de Frédéric GENIN qui présidait jusqu'alors.

Petit point d'informations sur les délibérations de la CCRV sur ce début d'année :

Projet de territoire : « CAP Royans-Vercors » (mars 2026) Le conseil a adopté le projet de territoire de la CCRV, document stratégique de référence pour la mandature, articulé autour de trois orientations : un territoire de coopérations et de partages, un territoire accueillant et attractif, et un territoire préservé.

Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (mars 2026) : Le SDEnR a été adopté à la majorité . Il vise l'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2050, avec une baisse de 30 % des consommations et un doublement de la production renouvelable. Le territoire consomme actuellement 200 GWh/an et n'en produit que 74 GWh en renouvelable, avec un potentiel supplémentaire estimé à 157 GWh.

Schéma Directeur Cyclable : (mars 2026) La CCRV a signé un contrat de partenariat avec le Département de la Drôme pour la mise en œuvre de son Schéma Directeur Cyclable,

Plan Alimentaire de Territoire : PAT (février 2026) Deux conventions ont été signées pour la mise en œuvre du PAT « Vers une alimentation couleur Royans-Vercors », labellisé niveau 2 en septembre 2024 et soutenu par une subvention FEADER de 34 400 €. L'une est quadripartite avec le Centre Social La Paz, Activ'Royans et Vertapop, l'autre tripartite avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme et le PNRV.

Fiscalité (février 2026) : Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau 2025 : taxe foncière bâtie 4,87 %, taxe foncière non bâtie 25,96 %, taxe d'habitation sur résidences secondaires 15,41 %, CFE 29,20 %.

Soutien au commerce (février et avril 2026) : La CCRV a accordé des aides à plusieurs commerces du territoire dans le cadre du dispositif régional « Aides directes aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente » (20 % Région + 10 % CCRV)

PLUi-H (février 2026) : La CCRV poursuit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat avec l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG).

Recyclage hors foyers – CITEO (avril 2026) : La CCRV a signé une convention avec CITEO pour déployer la collecte pour recyclage des emballages ménagers issus de la consommation hors foyer, avec 8 communes membres associées au projet.

Lutte contre le frelon asiatique (avril 2026) : Renouvellement de la convention avec le GDS26 pour un budget de 10 000 €, couvrant l'achat de 21 pièges de printemps et les opérations de destruction de nids.

Rénovation énergétique des équipements (avril 2026) : Cofinancement d'une étude préalable à la rénovation du gymnase de Saint-Jean-en-Royans et de la salle polyvalente de La Chapelle-en-Vercors.

Comité Social Territorial (avril 2026) : Renouvellement du CST pour le nouveau mandat, avec 64 agents au 1er janvier 2026 (51 % de femmes, 49 % d'hommes) et 3 représentants titulaires de chaque côté.

Accueil des jeunes PAEJ (mars 2026) : Création d'une antenne Point Accueil Écoute Jeunes dans les 2 collèges du territoire, coordonnée par le pôle enfance jeunesse, en partenariat avec l'association ANEF – Vallée du Rhône et la CAF de la Drôme.

Collecte d'objets musée vivant itinérant : Dans le cadre de la convention CTEAC, la Compagnie de l'ArroZoir mène une résidence artistique sur le thème « Vivre et accueillir ici, s'ouvrir à l'ailleurs ». 30 malles en bois sont déployées sur tout le territoire au printemps 2026 pour recueillir des objets symbolisant l'attachement au territoire.

Programme estival 2026 : Les activités de l'été 2026 sont disponibles et préparées par les professionnels de l'accueil de loisirs du territoire. Le programme est téléchargeable sur le site de la CCRV.

Rénovation de la cour du Centre Social La Paz : Le Collectif Etc (architectes) travaille avec les habitants à la transformation de la cour du centre social. Des temps publics de réflexion ont eu lieu en mai 2026, avec un chantier participatif prévu du 13 au 17 juillet 2026.

Rénovation de l'habitat : Réno'V Royans-Vercors Depuis 2025, la CCRV, la commune de Saint-Jean-en-Royans et Saint-Nazaire-en-Royans mettent en œuvre l'opération « Réno'V Royans-Vercors » 2025-2030, pour accompagner la revitalisation des centres-bourgs. Elle s'adresse aux propriétaires occupants, bailleurs, locataires et copropriétaires, avec des aides allant de 35 à 90 % des travaux selon les projets. Un accompagnement gratuit est assuré par SOLIHA Drôme en permanences physiques en mairie.

Horaires de la déchetterie de Saint Laurent en Royans :

Du 1er juin au 31 août

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Samedi de 7h à 14h.

Du 1er septembre au 31 mai:

Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 8h à 12h

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Organisation de la CCRV



Relations aux communes, mutualisations, finances, RH, communication

Composition :

- Nancy FILET-COCHE, Présidente (RH, communication et relations aux communes)
- Michel VAL, conseiller délégué (finances et mutualisations)

Social, sport, culture

Composition :

- Marie-Lise GAUTHIER, 3^e vice-Présidente (social, sports, coordination enjeux de santé)
- Marie GUIRIMAND, conseillère déléguée (culture)

Transitions écologiques et environnement

Composition :

- Nicolas PEYRETOU, 4^e vice-Président (transition écologique)
- Mathilde BERTHET, 5^e vice-Présidente (déchets)
- Philippe INARD, conseiller délégué (SPANC, GEMAPI, cycle de l'eau, espèces nuisibles à la santé humaine)

Economie, tourisme, agriculture

Composition :

- Florence PESENTI, 1^{ère} vice-Présidente (tourisme)
- Daniel VIGNON, conseiller délégué (agriculture, alimentation)
- Claude ANTELME, conseiller délégué (économie, emploi)

Urbanisme, aménagement, mobilités, habitat et logement

Composition :

- Guillaume PAPET, 2^e vice-Président (aménagement, urbanisme, PLUIH)
- Damien CHAMPAVIER, conseiller délégué (mobilités)
- Fabienne BEGUIN, conseillère déléguée (habitat, logement)

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) s'est réunie le 11 juin dernier pour son assemblée générale annuelle.

Au programme : renouvellement de son conseil d'administration et approbation des bilans moral et financier. Mais au-delà de ces points statutaires, plusieurs sujets de fond ont retenu l'attention des élus présents.



Médecin traitant : êtes-vous bien déclaré ?

Près de 500 personnes sur notre territoire n'auraient pas de médecin traitant déclaré. Cette situation a des conséquences directes : un suivi médical moins bien coordonné, et surtout un remboursement réduit lors de consultations de spécialistes hors parcours de soins. Nous invitons chacun à vérifier auprès de son médecin que cette démarche a bien été effectuée. Un simple échange lors d'une consultation suffit à régulariser la situation.

Dépistages des cancers : vigilance sur le col de l'utérus :

Les taux de participation aux dépistages du cancer du sein et du cancer colorectal sur notre secteur sont satisfaisants. En revanche, le dépistage du cancer du col de l'utérus accuse un retard préoccupant. Ce dépistage, recommandé tous les 3 ans pour les femmes de 25 à 65 ans (par frottis cervico-utérin), est pourtant simple et pris en charge. Parlez-en à votre médecin ou sage-femme.

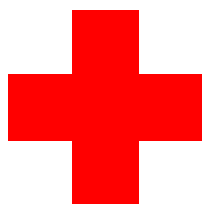
Pneumobile arrive en octobre !

Une belle nouvelle pour notre territoire : en octobre prochain, le Pneumobile — unité mobile de dépistage des maladies respiratoires développée par les Hospices Civils de Lyon — fera étape dans notre secteur. Ce camion équipé propose, sans avance de frais, un parcours incluant scanner thoracique à faible dose, prévention et accompagnement au sevrage tabagique.

Le scanner est rapide (moins de 10 minutes), sans injection, et pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Il s'inscrit dans le programme national IMPULSION, qui vise à inclure 20 000 fumeurs et ex-fumeurs âgés de 50 à 74 ans pour préparer un dépistage organisé à l'échelle nationale.

Selon les informations communiquées en réunion, le camion stationnera 3 jours à Saint-Jean-en-Royans et 2 jours à La Chapelle-en-Vercors. Les modalités pratiques (dates précises, inscriptions) seront communiquées dès que disponibles. Il est possible de consulter l'itinéraire et de prendre rendez-vous sur la plateforme MyHCL via le site www.pneumologie-lyonsud.fr/ilyad — n'hésitez pas à en parler à votre médecin.

Pour tout renseignement : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/experimentation-pneumobile-une-unite-mobile-pour-le-depistage-et-la-prevention-des-maladies>



La Croix-Rouge à vos côtés :

La Croix-Rouge s'est proposée pour accompagner les personnes qui le souhaitent dans certains parcours de soins. Si vous rencontrez des difficultés pour accéder aux soins ou pour vous y rendre, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour être mis en relation.

Le Cabinet Médical Le Cholet, situé au 260, Lotissement le Domaine des Hautes Serres, est un cabinet regroupant plusieurs médecins généralistes ainsi qu'une pédiatre. Le cabinet entretient un lien étroit avec la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) du territoire : il travaille en réseau avec la MSP multisite de Saint-Jean-en-Royans et la CPTS Royans Vercors. Cette collaboration se traduit concrètement dans l'organisation des soins non programmés, avec des consultations proposées du lundi au vendredi sur rendez-vous et des créneaux d'urgence quotidiens régulés par téléphone via le secrétariat.



Qu'est-ce que le Parc Naturel Régional du Vercors ?

Créé en 1970, le Parc naturel régional du Vercors est un territoire rural exceptionnel qui conjugue protection du patrimoine naturel, culturel et paysager avec un développement économique et social durable.

Le Parc est géré par un syndicat mixte regroupant les communes adhérentes, les intercommunalités, les Départements de la Drôme et de l'Isère ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont les élus qui prennent les décisions, en se faisant le relais des attentes du territoire.

Après près de 3 ans de travail collectif impliquant élus, habitants et acteurs du territoire, la nouvelle charte du Parc pour la période 2025-2040 est entrée en vigueur. C'est le document qui fixe le cap pour les 15 prochaines années, autour de trois grandes orientations :

Rester un territoire vivant. La charte affirme la volonté de maintenir un tissu économique local dynamique, capable d'anticiper les mutations à venir. L'agriculture, la filière bois et le tourisme sont au cœur de cette ambition.

S'adapter aux changements globaux. Le Vercors se déclare « territoire en transitions ». Face au changement climatique (+2°C en un siècle, -25 % d'enneigement depuis 1960), le territoire s'engage à renforcer ses capacités de résilience et d'autonomie. Objectif majeur : atteindre le statut de Territoire à Énergie Positive d'ici 2033-2038.

Dialoguer et partager. La charte vise à créer les conditions d'un dialogue ouvert entre tous les acteurs : agriculteurs, forestiers, touristes, habitants. Pour gérer collectivement les ressources sous tension comme l'eau, les espaces ou la biodiversité.

Événement agricole : « À tout bout d'champ » En l'absence de Fête du Bleu cette année, le Parc naturel régional du Vercors propose des événements dans les fermes du territoire. Le dernier a eu lieu le samedi 13 juin 2026 à Saint-Martin-en-Vercors, au jardin Les plants d'Adeline.

Les grands enjeux pour les années à venir

Agriculture : Activité centrale de l'économie et de l'identité du Vercors, l'agriculture fait face au renouvellement des générations (les 2/3 des exploitations seront concernées par une transmission), à l'adaptation au changement climatique et à la préservation du pastoralisme.

Forêt et filière bois : La forêt couvre 70 % du territoire. Le changement climatique représente un défi majeur. Le Parc promeut le bois local dans les constructions et accompagne la modernisation de la filière.

Tourisme : L'économie touristique de montagne sera profondément transformée par le changement climatique. Le Parc accompagne la transition vers une offre 4 saisons et un tourisme de nature de qualité.

Biodiversité : Le Vercors abrite la plus grande réserve naturelle terrestre de France (17 000 ha des Hauts-Plateaux). La charte prévoit la protection des continuités écologiques et le renforcement des connaissances naturalistes.

Énergie : 70 % de l'énergie consommée sur le territoire est d'origine fossile. Le Parc s'engage dans la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables (solaire, bois-énergie) et l'encouragement de l'écomobilité.

Notre commune fait partie de la Communauté de Communes Royans-Vercors, membre du Parc naturel régional du Vercors. En adhérant à sa charte, nous nous engageons librement à respecter les orientations collectives définies ensemble, pour construire un avenir commun désirable sur ce territoire exceptionnel.

Pour en savoir plus : www.parc-du-vercors.fr

Le chantier de l'école



Malgré un hiver difficile et les intempéries qui ont engendré quelques retards, le chantier poursuit sa progression. Le gros œuvre touche désormais à sa fin, et l'élévation en bois côté école élémentaire a été réalisée, tout comme la pose des menuiseries extérieures.

Les prochaines semaines marqueront le début des interventions du second œuvre, avec l'arrivée des plaquistes, électriciens et plombiers.



Pour assurer le bon déroulement de l'ensemble, un suivi de chantier hebdomadaire est organisé par le bureau d'architecte, en présence des entreprises concernées par l'avancement des travaux, des élus et des employés communaux. Ces réunions régulières permettent d'anticiper les éventuelles difficultés et de maintenir le cap sur les délais fixés.



La croix de la route de Ste Eulalie

Suite à la chute de la croix de son socle, rendu vétuste par le temps, les services techniques l'ont récupérée afin de la nettoyer et de lui redonner une belle apparence. Une consultation a été lancée auprès d'entreprises pour la fabrication d'un nouveau massif en béton préfabriqué. Une fois l'ancien socle déposé, la croix sera réinstallée dans les meilleures conditions. L'occasion également de remettre en état l'abri bus environnant.



Les travaux de Buyet

Les réseaux humides — eau potable, eau usée et eau pluviale — ont été intégralement enfouis courant avril. Les services techniques communaux finalisent de leur côté quelques raccordements individuels. Depuis le 18 mai, les travaux ont franchi une nouvelle étape avec le début de l'enfouissement des réseaux secs, fibre optique et électricité.

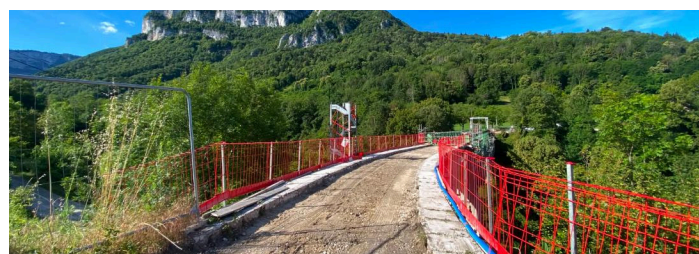
La mise en service de l'ensemble des réseaux est prévue pour fin juillet. En attendant la dépose des poteaux et la réfection complète de la chaussée, prévues à l'automne, une émulsion sera réalisée pour assurer la praticabilité de la voie. La municipalité remercie les habitants pour leur patience durant cette période de travaux.



Le pont du Tram: Bientôt l'ouverture



Fermé depuis 2017 pour raisons de sécurité, le pont du Tram qui relie Saint-Laurent-en-Royans et Saint-Jean-en-Royans est en pleine renaissance. Cet ouvrage centenaire, construit entre 1890 et 1900, attendait depuis plusieurs années une nouvelle vocation.



C'est le Département de la Drôme qui porte ce projet, en concertation avec les communes (de St Jean en Royans et St Laurent en Royans), la Communauté de Communes Royans-Vercors et le Parc naturel régional du Vercors.

Le choix a été fait de reconverter ce pont emblématique en voie verte, dans le cadre des « Sublimes routes du Vercors ».

Les travaux, d'un montant de 2,1 millions d'euros entièrement financés par le Département, ont été officiellement lancés le 2 octobre 2025.

Au programme : rénovation des voûtes maçonnées, remplacement de la dalle, restauration et repeinture de la charpente métallique, ainsi que le décapage de l'ancienne peinture au plomb sous confinement. Une visite de chantier a eu lieu le 26 mai 2026 en présence du président du Département et de la préfète de la Drôme, témoignant de l'avancement du projet.

À l'issue des travaux, le pont et deux kilomètres de route départementale seront rétrocédés aux communes. La réouverture est prévue pour septembre 2026, offrant aux piétons, cyclistes et cavaliers un itinéraire sécurisé de 4,5 kilomètres dans un cadre exceptionnel.

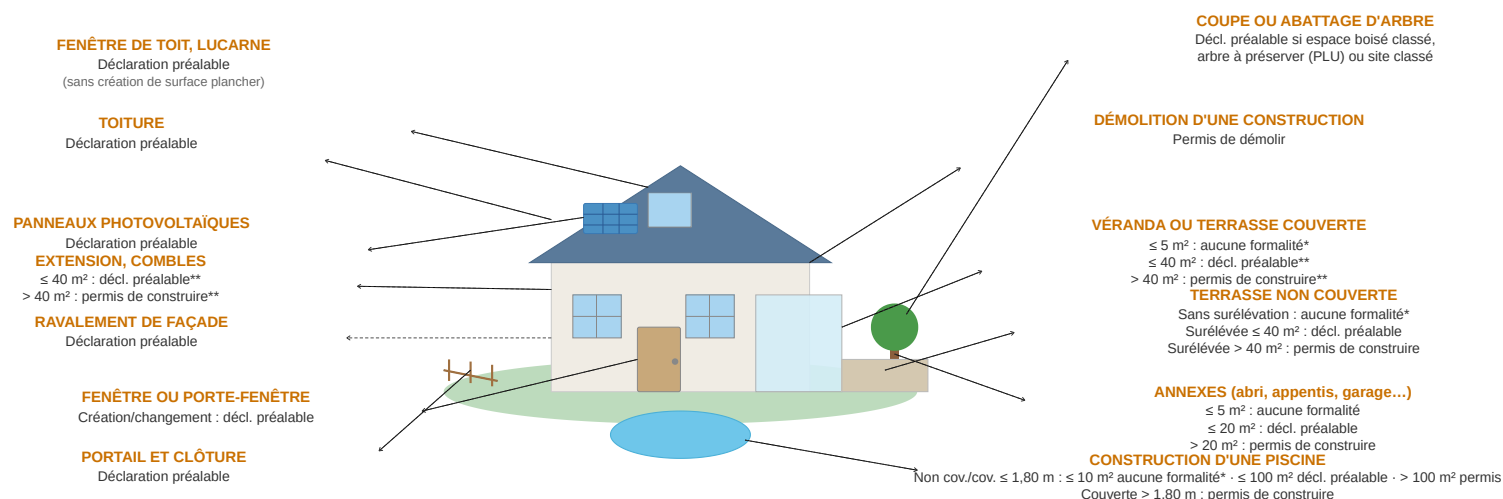


URBANISME

Au quotidien, c'est au nom de la commune que le maire délivre les autorisations d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, en s'assurant que chaque projet est conforme aux règles en vigueur.

Les élus sont également chargés de faire respecter ces règles. En cas d'infraction: construction sans autorisation ou non-conformité au PLUiH la municipalité dispose de plusieurs moyens d'action : procès-verbal, arrêt des travaux, ou saisine du tribunal.

Ce rôle implique de prendre en compte à la fois les projets des habitants et des entreprises, l'intérêt général, la protection de l'environnement et les orientations définies dans les documents d'urbanisme. Les élus sont ainsi chargés de veiller à l'application des règles communes sur l'ensemble du territoire communal et intercommunal.



Avant de démarrer tout projet de construction ou d'aménagement sur votre propriété, il est indispensable de connaître les règles d'urbanisme en vigueur. Elles permettent d'encadrer l'utilisation des sols et de garantir un développement harmonieux de notre commune.

Les cas qui nécessitent une autorisation :

Selon la nature et l'importance de vos travaux, différentes démarches s'imposent.

Pour les petits travaux (abri de jardin, terrasse, fenêtre de toit, panneau solaire, ravalement de façade...), une simple déclaration préalable peut suffire. Pour les constructions plus importantes — maison individuelle, extension dépassant 40 m², ou démolition — un permis de construire est obligatoire. Certains petits aménagements de moins de 5 m² ne nécessitent en revanche aucune formalité.

En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre mairie avant de commencer quoi que ce soit. Là pour vous accompagner et vous orienter vers la bonne démarche.

Au démarrage du chantier, vous devez déposer en mairie une Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC). La mairie vérifiera que les travaux ont bien commencé dans le délai de trois ans imparti.

À la fin des travaux, vous devrez déposer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur certifiant que les travaux ont été réalisés conformément au permis accordé.

Construire sans autorisation : quels risques ?

Réaliser des travaux sans autorisation ou en dehors de ce qui a été autorisé constitue une infraction. Le délai de prescription est de 6 ans à compter de l'achèvement des travaux. Passé ce délai, vous ne pouvez plus faire l'objet de poursuites pénales, mais la commune peut toujours engager votre responsabilité civile et demander la mise en conformité, voire la démolition de la construction, dans un délai pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Besoin d'un renseignement ?

Pour tout projet, n'hésitez pas à contacter votre mairie avant de démarrer.

Le Sou des écoles

Durant cette année scolaire 2025-2026, le Sou des Écoles a eu la joie de participer au financement de différentes activités pour les écoles de Saint-Laurent,

Pour les maternelles :

- La venue de la ferme pédagogique « La Bicoque » ;
- La visite du musée de Valence ;
- L'abonnement à la revue naturaliste « La Petite Salamandre » ;
- L'achat de divers accessoires de création manuels utilisés en classe.

Et pour les primaires :

- Un cours d'initiation au judo ;
- Une journée à l'aérodrome de Saint-Jean avec baptême de l'air ;
- Et bien-sûr les classes vertes de 3 jours sur le plateau du Vercors, à Méaudre.

Ce soutien a pu se faire grâce à l'argent récolté lors des événements organisés par le Sou tout au long de l'année comme les ventes de gâteaux et de calendriers (encore un grand merci aux entreprises et artisans locaux ayant participé), la vente de sapins, le carnaval, la fête de la Poule ou la fête de l'été.

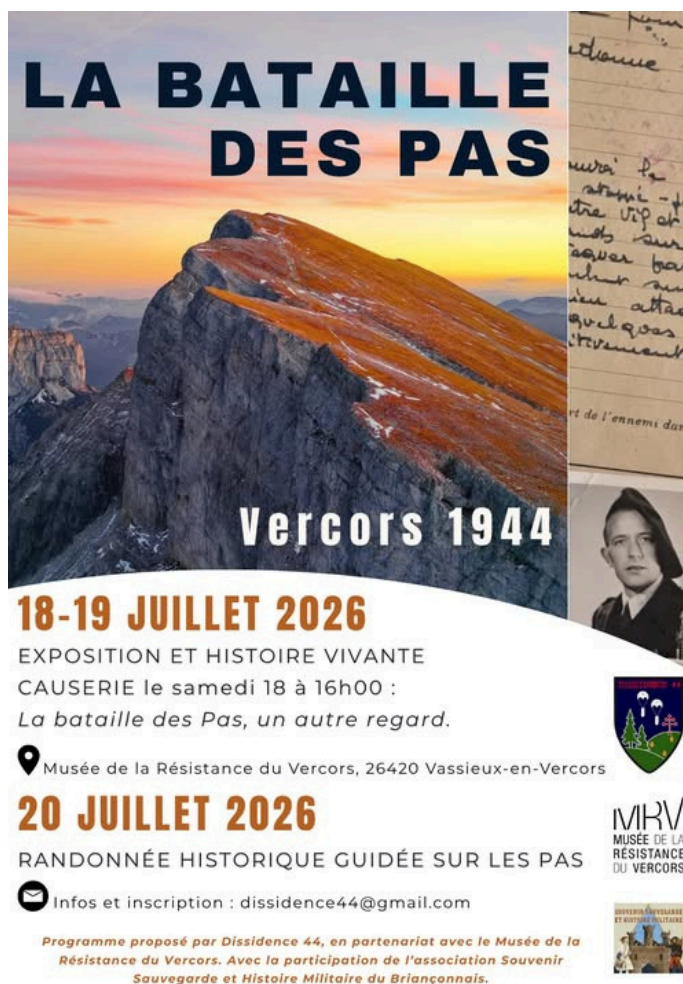
Si certaines personnes souhaitent rejoindre notre équipe ou nous aider ponctuellement, n'hésitez pas à venir à notre rencontre ou à nous contacter via notre adresse mail : soudesecoleslr@gmail.com

Dissidence 44

Dissidence 44 est une association loi 1901 dédiée à la recherche historique et à la reconstitution, engagée dans la transmission de la mémoire résistante en Rhône-Alpes (1940-1944) : commémorations, reconstitutions avec du matériel d'époque, interventions en milieu scolaire, photographiques, expositions en musées et écoles, publication d'ouvrages, conseils techniques pour tournages.

À l'occasion du 82^e anniversaire des combats du Vercors, l'association vous invite à trois journées de mémoire à Vassieux-en-Vercors, en partenariat avec le Musée départemental de la Résistance et l'association SSHMB. Au programme : une exposition sur les combats des Pas (21-23 juillet 1944), une causerie le samedi 18 juillet à 16h — « La Bataille des Pas, un autre regard » —, une animation d'histoire vivante, et le lundi 20 juillet, une randonnée historique sur les Hauts Plateaux du Vercors, encadrée par une guide-conférencière et des participants en tenue d'époque.

✉ Contact : dissidence44@gmail.com



LA BATAILLE DES PAS

Vercors 1944

18-19 JUILLET 2026

EXPOSITION ET HISTOIRE VIVANTE
CAUSERIE le samedi 18 à 16h00 :
La bataille des Pas, un autre regard.

📍 Musée de la Résistance du Vercors, 26420 Vassieux-en-Vercors

20 JUILLET 2026

RANDONNÉE HISTORIQUE GUIDÉE SUR LES PAS

✉ Infos et inscription : dissidence44@gmail.com

Programme proposé par Dissidence 44, en partenariat avec le Musée de la Résistance du Vercors. Avec la participation de l'association Souvenir Sauvegarde et Histoire Militaire du Briançonnais.

Le club les Edelweiss

Le 22 janvier, l'Assemblée générale annuelle a réuni les adhérents autour des vœux, des bilans et des perspectives à venir, avant un visionnage des temps forts de l'année et le partage de la Galette des rois. Le 26 mars, 76 convives se sont retrouvés pour le repas de printemps, servi par la Brasserie « Les 3A » de Chatte, prolongé par des parties de cartes et de scrabble.

Le lundi 04 mai, les membres de notre Club ont été reçus par le Club des « Fleurs Bleues » à Saint-Nazaire-en-Royans, la météo capricieuse n'a pas permis de jouer à la pétanque, mais le concours de coinche a fait le plein, Véronique pour St-Nazaire et Marie-Thérèse pour St-Laurent, ont remporté avec succès, la coupe ! Un goûter convivial a été partagé dans la bonne humeur.

Le dimanche 10 mai, a eu lieu la 6ème édition de notre randonnée « La Laurentine », qui malheureusement s'est déroulée sous la pluie. Peu de participants ont pris le départ, mais ils ont été accueillis chaleureusement par tous les bénévoles. Des Saint-Laurentinois sont venus nombreux participer au repas.

Le jeudi 18 juin, s'est déroulée la 3ème grande rencontre interclubs organisée avec l'Amicale Rurale du Royans, le club « des Fleurs Bleues » et le club « les Edelweiss, à St-Laurent.

Le jeudi 23 juillet, aura lieu le repas des vacances, et le soir, le club fermera ses portes jusqu'au 26 août pendant la période estivale.

Le jeudi 27 Août, le Club reprendra ses activités habituelles, quant aux sections « Gym » et « Marche » elles reprendront en septembre.

Dates à retenir pour le second semestre 2026 :

Jeudi 10 septembre : Repas auberge.

Jeudi 17 septembre : Rencontre à St-Laurent, avec le club « Les Fleurs Bleues » de St-Nazaire.

Jeudi 12 novembre : Repas des anniversaires.

Samedi 05 décembre : Participation au Téléthon.

Jeudi 17 décembre : Goûter de Noël.

****Le Club sera fermé le 17 décembre 2026 au soir, ouverture le 7 janvier 2027.**

Jeudi 21 janvier 2027 : Assemblée Générale Ordinaire.



Le groupe de bénévoles et la municipalité (Photo : Jean-François CECILIO)

La 5ème Saison – Culture de spectacles



En ce premier semestre 2026, La 5ème Saison a programmé 15 spectacles dans le Royans-Vercors et le Sud Grésivaudan. Du côté de Saint Laurent en Royans, le dimanche 8 février, 150 personnes sont venues écouter les 18 musiciens de Krifa Krifa et leurs musiques populaires de Grèce et du Kurdistan. Récemment, vous êtes aussi venus en famille découvrir L'Ourse, un conte théâtral et musical de la Compagnie In(c)lassable, proposé sous un beau ciel bleu dans le parc sous la médiathèque.

VIE ASSOCIATIVE

Comme vous le savez, La 5ème Saison accueille des compagnies à La Navette tout au long de l'année. De janvier à juin, 13 compagnies de cirque, théâtre et musique y ont travaillé, dont trois ont donné des représentations publiques. La Compagnie La tête sur les étoiles a notamment fait salle comble le 5 mars avec "Bonhomme(s)", une création mêlant acrobaties, jonglage et musique autour de la masculinité, qui a ravi petits et grands." Vous avez aussi découvert "Précieuse", de la Compagnie Oléia : une harpiste clown mêlant récital musical et réflexions sur l'avenir de l'eau. Le spectacle, tout juste créé, s'est tenu dans le parc sous la médiathèque par beau temps. La musicienne était arrivée à vélo avec une remorque — son moyen de transport pour toute sa tournée — pour transporter sa harpe volumineuse et fragile. Comme elle le disait : "Pour être harpiste, il faut avoir un côté déménageuse".



Nous avons également accueilli en résidence le Groupe ToNNe, avec le soutien du Département de la Drôme. Leur prochaine création, portée par Mathurin Gasparini, Marjorie Houllé-Veyssière, Baptiste Deyrail et Domizia Tosatto, mêlera théâtre, musique et dessin autour du "Voyage à pied dans la Haute-Drôme" de Jean Giono.

En mars et avril, plusieurs rencontres avec ces artistes ont eu lieu lors d'ateliers d'écriture et de dessin autour du paysage dans les médiathèques de Saint-Laurent et Saint-Jean. Un projet a également été mené avec la classe de CM1-CM2 de l'école Paul-Jacques Bonzon : après une découverte du spectacle à La Navette, les élèves ont participé à des ateliers d'écriture, lecture, bruitage et dessin avec la compagnie. Les dessins de Baptiste Deyrail et Domizia Tosatto, accompagnés de ceux des enfants, étaient exposés à la médiathèque de Saint-Laurent en mars-avril. Le projet reste accessible sur www.radioroyans.fr via le podcast "Voyage à pied dans la Haute-Drôme".

Au-delà des résidences, La Navette a accueilli fanfare, chorales, un stage de danse avec Emeline Nguyen (danseuse et chorégraphe de Tempest, présenté le 28 avril), ainsi que des ateliers de danse avec la compagnie Propos auprès d'adolescents du Foyer Saint-Laurent, dans le prolongement du spectacle "On ne parle pas avec des moufles".

La 5ème Saison fait une pause cet été, mais donne rendez-vous à la rentrée : La Soupe Paysanne du Groupe ToNNe à la Ferme des Roussets le 19 septembre, des spectacles avec La Vrille dans le cadre d'O ChapitO, et la compagnie La Lézarde à La Navette le 29 octobre.

Pour suivre nos activités, retrouvez notre programmation sur notre site internet ou inscrivez-vous à notre lettre mensuelle.

A très bientôt au détour d'un spectacle,

L'équipe de La 5ème Saison :

<http://lacinquiemesaison-accr.org>

billetterie@lacinquiemesaison-accr.org

04 76 36 09 74



ÔCHAPITÔ est de retour!



Et oui, le rendez-vous de la rentrée s'annonce encore une fois plein de surprises !

On vous a cette année encore cuisiné un programme aux petits oignons pour prolonger la ferveur de l'été et dissiper le brouillard de l'automne! Votre chapiteau préféré se déploie au cœur du village de Saint-Laurent-en-Royans pour animer vos douces soirées de la fin septembre jusqu'à la fin du mois d'octobre, quelle chance ! Poser la télécommande et les ordinateurs, venez voir des artistes bien vivants, venez danser, rêver, rire ensemble, se retrouver et se rencontrer encore et encore !

Car c'est aussi ça Ô Chaptô, un espace de rencontre et de liens au cœur du Royans à une période de l'année où les propositions culturelles se tarissent après l'effervescence de l'été. Alors que le lien humain c'est toute l'année qu'on en a besoin ! Surtout quand il commence à faire froid et que la nuit tombe de plus en plus vite, non ?



On a hâte de vous retrouver et si vous n'êtes pas encore venu à la rencontre de ce projet, que cet étrange champignon bleu et blanc vous a impressionné, sachez que tout le monde est bienvenu, et que nous aurons le plaisir de vous accueillir pour rêver ensemble !

Au programme:

Du 14 au 20 septembre : Stage de cirque adulte franco-allemand

Lundi 21 et mardi 22 septembre : ateliers avec la compagnie Comme une étincelle et représentation du spectacle Le cirque des étoiles avec l'école maternelle de Saint-Laurent-en-Laurent

Mercredi 23 septembre : Le cirque des étoiles, Cie Comme une étincelle, Spectacle jeune public,

Jeudi 24 septembre : More Aura, Véronique Tuallon, Spectacle de Clown à partir de 10 ans

Samedi 26 septembre : L'anniversaire des 10 de La Machine (informations à venir)

Du 28 septembre au 3 octobre : Résidence de Boule d'équilibre, cirque

Samedi 3 octobre : Cabaret de boule d'équilibre par les artistes en résidence, Spectacle de cirque, tout public

Mardi 6 octobre : Cabaret des Vulnérabilités, théâtre, musique, danse, formes brèves (informations à venir)

Vendredi 9 octobre : Soirée concert (programmation et info à venir)

Vendredi 16 et samedi 17 octobre : Krash'Fest, attractions foraines et concert le samedi 17 octobre, Tout public

Retour sur la première année de Verta'santé !



Shiatsu, naturopathie, massages ou encore réflexologie, voici maintenant plus d'un an que le Dispensaire de soins naturels Verta'santé a ouvert ses portes à Saint Laurent en Royans pour promouvoir et rendre accessible à toutes et tous les médecines alternatives et complémentaires.

Depuis janvier 2025, ce nouveau lieu, situé sur la place de l'Église, dans les locaux de l'ancienne cure, propose des consultations individuelles à tarifs solidaires, de 5 à 25 € selon les revenus. Il ouvre chaque mercredi et jeudi après-midi de 14h à 18h.



Après un an d'existence, le bilan est très positif. Plus de 150 adhérent.es nous ont rejoint en 2025 et près de 300 séances ont été données par les praticien.ne.s bénévoles. Les bénéficiaires viennent de tout le Royans-Vercors mais aussi parfois de plus loin dans la région.



Zoom sur un temps fort de ce début d'année 2026 : une Formation en PSSM (Premiers Secours en Santé mentale) était organisée en interne pour permettre à l'équipe de mieux comprendre certaines réalités de nos bénéficiaires. Le financement de cette formation était possible grâce aux revenus générés par l'association via les séances données.

L'association Verta'santé regroupe des praticien.nes mais aussi des accueillant.e.s qui coordonnent les rendez- vous et inscriptions, renseignent les bénéficiaires et les accompagnent à leur arrivée et sortie.



Lors de cette première année d'existence, nous avons tissé des liens avec d'autres structures du territoire. Nous avons tenu deux stands d'information sur les lieux de l'épicerie sociale de La Croix Rouge, à Saint Jean, et un stand à la Recyclerie le Bruit du Plac'art, à Saint Laurent, afin d'expliquer le fonctionnement du dispensaire. Nous étions également présent.es lors des Forums des associations de la rentrée 2025, à Saint Jean en Royans et à La Chapelle en Vercors. Notre Assemblée générale annuelle s'est déroulée le 24 janvier dernier. L'occasion de réunir l'équipe et les personnes intéressées par le Dispensaire et de présenter notamment notre rapport d'activité.

Les séances actuellement proposées par Verta'santé :

Shiatsu, Naturopathie, Feldenkraïs, Méthode Poyet, Kinésiologie, Massage Intuitif, Massage Tuina, Réflexologie Plantaire, Yoga, Massage ostéothaï, Séances Energétiques, Accompagnement par la parole, EFT, Massage traditionnel thaï.

Prise de rdv le mercredi et jeudi après-midi au : 06 15 44 00 92 ou directement sur place !
Pour plus d'informations : www.vertasante.fr

Nous souhaitons adresser à nouveau un grand merci à la commune de Saint Laurent en Royans qui nous met à disposition ces locaux, aménagés à notre intention pour en faire un lieu accueillant.

L'association d'animation de la Bibliothèque - Ludothèque

Les bénévoles de l'Association d'Animation de la Bibliothèque-Ludothèque de Saint-Laurent-en-Royans s'investissent tout au long de l'année pour proposer des animations culturelles, ludiques et conviviales ouvertes à tous.



En partenariat avec le réseau Médiathèques Royans-Vercors, l'association organise régulièrement des conférences, des expositions ainsi que des rencontres avec des auteurs locaux et des créateurs de jeux.

Les bénévoles proposent également de nombreuses animations, des soirées jeux et des activités à l'occasion d'Halloween, de Pâques et de Noël, braderies de livres et jeux.

L'association anime aussi un espace Grainothèque encourageant l'échange de graines et de plants. Ce lieu de troc est complété par une sélection d'ouvrages consacrés au jardinage et à la biodiversité.

Les amateurs de lecture se retrouvent lors des Cafés littéraires, des moments conviviaux permettant de partager leurs découvertes et leurs livres « coups de cœur ».

Chaque mois, en partenariat avec L'Écran Mobile de la FOL, des séances de cinéma pour enfants et adultes sont proposées à la salle des fêtes.

Enfin, l'association participe activement à plusieurs manifestations locales organisées en partenariat avec la Commune : la Fête de la Poule, le Jour de la Nuit et la Fête de l'Été, contribuant ainsi à la dynamique du territoire.

Pour être informé de notre programme d'activités et d'animations :

<https://asso-anim-slr.fr>

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles, vos idées, vos envies, vos suggestions seront les bienvenues !

Association d'Animation Bibliothèque-Ludothèque

Rue du Tram

26190 St Laurent-en-Royans

tél : 04 75 02 35 70

Facebook :

<https://www.facebook.com/asso.anim.biblio.ludo>

Web : <https://asso-anim-slr.fr>



MOT DE LA LISTE AGIR ENSEMBLE POUR SAINT-LAURENT-EN-ROYANS

Nous, conseillers municipaux minoritaires élus de la liste Agir Ensemble pour Saint-Laurent-en-Royans, avons le plaisir de nous adresser à vous pour la première fois de ce mandat municipal grâce à ce numéro du Petit Journal, satisfaits de le voir poursuivi. Ce format d'information destiné à l'ensemble des Saint-Laurentinoises et Saint-Laurentinois compte pour partager sur l'avancement des projets du territoire et rendre de l'information complète accessible à l'ensemble du village.

Nous ne détenons aucune délégation au sein du nouveau dispositif municipal. Notre participation au conseil municipal bien que minoritaire sera guidée par le souci d'une action publique juste, soucieuse du futur, respectueuse de toutes et tous, des règles communes et du vivant.

Nous nous investirons dans les commissions municipales aux côtés des habitants volontaires et des élus majoritaires. Nous regrettons l'absence à ce stade de commission "Finances" et "Personnel". Nous pensons que la participation citoyenne à ces commissions est un gage de transparence et de respect démocratique. Nous regrettons que l'ouverture des commissions municipales facultatives aux habitants n'ait pas fait l'objet d'une communication plus importante.

Nous nous réjouissons du bon déroulement du chantier du pont du tram. Construit en 1899 pour permettre le transport de voyageurs en tramway, le pont du tram, devenu pont routier jusqu'à sa fermeture en 2017 deviendra, cet automne, un pont dédié aux mobilités douces après 12 mois de travaux. Nous souhaitons rappeler ici l'historique de ce projet et la persévérance des équipes municipales saint-Laurentinoises sous l'action des maires Claude Belle et Olivier Beraldin et le soutien de l'ancien maire Jacques Villard, pour préserver ce patrimoine et lui donner des perspectives.

En 2020, l'ancienne municipalité a repris en main le dossier du Pont du Tram, resté sans réponse depuis 2019. Les projets de démolition et de remplacement de cet ouvrage par une éventuelle passerelle himalayenne ont suscité une forte mobilisation citoyenne ainsi que de nombreux courriers de doléances afin de préserver ce patrimoine local. Pendant six ans, l'ancienne équipe municipale a porté ce dossier dans les différentes instances où elle siégeait. Lors des réunions départementales, elle a œuvré pour comprendre l'historique et l'état de la situation. Au sein des conseils communautaires, elle s'est mobilisée pour mettre en avant l'intérêt patrimonial de conserver cet ouvrage et pour l'intégrer au schéma directeur des pistes cyclables. Le pont a également été présenté comme une alternative de qualité pour être intégré aux itinéraires déjà valorisés par le projet des "Sublimes Routes du Vercors", auprès des conseillers départementaux ainsi que des vice-présidents et vice-présidentes du Département. C'est grâce à l'engagement de toutes ces personnes : collectifs, citoyens, élus municipaux et communautaires que ce projet a pu convaincre et parvenir à ce résultat.

Le 3 mai a eu lieu la seconde édition de la fête de la poule et de la graine, nous remercions les associations, les habitants, les artisans et les paysans qui ont participé à la réussite de ce rendez-vous au sein du village. Nous réaffirmons notre soutien à la vie associative, culturelle et sportive et nous sommes prêts à nous investir aux côtés des associations qui portent des projets conviviaux et solidaires.

Le 5 juin, le conseil municipal a voté pour désigner ses trois grands électeurs qui voteront lors des élections sénatoriales de septembre 2026 : N. FILET-COCHE, E. BELLIER-BENISTAND et C. GUILLIER. Nous regrettons que le conseil municipal n'ait pas respecté l'équilibre politique exprimé lors des municipales en ne conférant pas à notre liste une voix de grand électeur.

Pour vous tenir informé de nos positions au conseil municipal et au conseil communautaire : www.agirensemblepoursaintlaurent.fr -

Pour nous contacter : contact@agirensemblepoursaintlaurent.fr

Bel été à tous,

Liliane THOMAS, 68 ans, retraitée AMP. Adjointe au maire durant le mandat municipal 2020-2026.

Déborah DREVARD, 47 ans, professeure de mathématiques. Conseillère municipale et conseillère communautaire durant le mandat municipal 2020-2026.

Eloi LEBERT, 30 ans, agronome. Conseiller communautaire à la communauté de communes Royans-Vercors.

Forum des associations : Le 29 août



Rendez-vous Place du Champ de Mars à Saint-Jean-en-Royans (En cas de mauvais temps, repli au Gymnase de Saint-Jean-en-Royans). C'est le rendez-vous incontournable de la rentrée pour découvrir toutes les associations du territoire, s'informer sur leurs activités et pourquoi pas rejoindre l'une d'elles !

Le forum est ouvert au public de 9h à 13h, puis rangement collectif par les associations, suivi d'un repas partagé entre bénévoles et membres des associations. Chacun.e apporte quelque chose à partager !

Des bras sont les bienvenus dès 8h du matin pour aider à l'installation : barrières, barnums et matériel divers. Si vous pouvez nous prêter main-forte, merci de vous signaler auprès des organisateurs.

ANNUAIRE

MAIRIE DE SAINT LAURENT EN ROYANS

Tél. 04 75 48 65 06 - Fax 04 75 47 50 83

E-mail : contact@saintlaurentenroyans.fr

www.saintlaurentenroyans.fr

PERMANENCES DE L'ADMR

du lundi au vendredi de 9h à 12h

04 75 47 50 24

royans-vercors@admr26.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

du lundi au vendredi de 9h15 à 12h30

Levée du courrier à 12h

samedi à 11h30

BIBLIOTHÈQUE - LUDOTHÈQUE

lundi de 16h à 18h ;

mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h ; jeudi
de 9h à 12h ;

vendredi 16h à 19h

samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

04 75 02 35 70

COURRIER DES LECTEURS

Si vous avez des impressions, des questions, des suggestions d'articles à nous faire, n'hésitez pas à envoyer vos messages à l'adresse suivante :
urbatech@saintlaurentenroyans.fr
ou à emilie.pelizzari@outlook.fr.

Horaires de la Mairie

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h / 13h30 à 16h30

mercredi de 8h30 à 12h

Horaires d'été à partir du 15 juin

RECYCLERIE

mercredi et jeudi de 14h à 17h ; vendredi de 14h à 18h ; samedi de 9h45 à 12h30

recyclerielebruitduplacart@gmail.com

PHARMACIE ET MÉDECINS

Pharmacie des Arômes

15 Route de Sainte Eulalie

04 75 47 76 79

Cabinet médical

260 Lotissement les Hautes Serres

04 75 48 65 75

En cas d'urgence contacter le 15

